



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA 143<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR  
TENUE LE JEUDI 31 mars 2016 à 12 h 20  
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

**PRÉSENCES :** 99 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.  
113 professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

**AG-143-31-03-16-00 Projet d'ordre du jour**

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 142<sup>e</sup> assemblée générale
5. Rapport des officiers pour l'année 2015-2016 (Dépôt)
6. État des discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
7. Lettre d'entente concernant l'annexe C
8. Projet d'amendements des statuts du Syndicat
9. Affaires budgétaires :
  1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
  2. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017
10. Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
  1. Vice-présidence aux affaires syndicales
  2. Vice-présidence aux affaires universitaires
  3. Vice-présidence aux services à la collectivité
  4. Trésorerie
  5. Secrétariat
11. Affaires nouvelles
12. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
13. Résultats des élections
14. Levée de l'assemblée générale

**AG-143-31-03-16-01 Vérification du quorum**

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeurs et confirme l'atteinte du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 40 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

**AG-143-31-03-16-02 Désignation d'un président d'assemblée pour la rencontre**

Le président invite l'Assemblée à désigner le professeur Jocelyn D. Perreault comme président d'assemblée.

Le professeur Perreault accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

**AG-143-31-03-16-03 Adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais règlementaires.

Sur proposition du professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique appuyée par le professeur Sylvain Robert du Département de chimie, biochimie et physique, il est proposé de déplacer le point *État des discussions sur la*

*réduction temporaire des coûts de la convention collective* après le dépôt du rapport annuel des officiers.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition d'amendement à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 143<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR tel qu'amendé.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG-143-31-03-16-04 Adoption du procès-verbal de la 142<sup>e</sup> assemblée générale**

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 142<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2015 acheminé aux membres avant la réunion.

Il s'informe auprès des membres de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur Gilles Bronchti du Département d'anatomie, dûment appuyée par la professeure Maryse Beaumier du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 142<sup>e</sup> assemblée générale du SPPUQTR tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **AG-143-31-03-16-05 Rapport des officiers pour l'année 2015-2016 (Dépôt)**

Le président d'assemblée précise que les rapports des officiers du comité exécutif pour l'année 2015-2016 ont été expédiés aux professeurs avant l'assemblée et publiés dans le bulletin d'information syndical *Le point d'ancre*, vol. 18, no 5.

Il invite les professeurs à adresser leurs questions aux officiers concernés.

Comme il n'y a pas de question, le président d'assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **AG-143-31-03-16-06 État des discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective**

Le président d'assemblée invite le VPRT à faire état du cheminement des discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Le VPRT rappelle que le comité exécutif discute avec la Direction de l'UQTR de différentes hypothèses de réduction temporaire des coûts de la convention collective depuis décembre 2015. L'objectif poursuivi par le comité exécutif était d'éviter la réouverture de la convention collective en juin 2016 et contribuer à la réduction du déficit de l'institution.

Le VPRT mentionne que dès le départ des discussions, le comité exécutif avait convenu qu'une éventuelle entente était conditionnelle au report de l'ouverture de la convention collective prévue au 1<sup>er</sup> juin 2016 et au partage des économies réalisées.

Depuis le début des discussions, les hypothèses de réduction présentées au conseil syndical sont les mêmes :

- Déplafonnement des cours données en supplément de tâche
- Permettre l'embauche des professeurs le 1<sup>er</sup> décembre plutôt que le 1<sup>er</sup> juin
- Réduction temporaire du nombre de postes de professeur

Le VPRT rappelle que les propositions initiales ont évolué au fil des rencontres du conseil syndical et des rencontres d'information tenues avec les professeurs.

Le 25 février dernier, le conseil syndical avait adopté une résolution très intéressante qui faisait en sorte que 50 % des économies réalisées par l'entente étaient versées, sous différentes formes, au développement de la recherche. Le conseil syndical fixait au 3 mars la date limite pour la signature d'une entente de principe afin de permettre aux départements de reprendre le processus d'embauche des professeurs pour l'année 2016-2017. Le 1<sup>er</sup> mars, la Direction de l'UQTR a présenté une contreproposition qui a été jugée inacceptable par le comité exécutif.

À l'initiative du comité exécutif, le conseil syndical a adopté, le 24 mars dernier, une nouvelle proposition qui a été expédiée à l'ensemble des professeurs et déposée à la Direction de l'UQTR le 30 mars. Sans présumer de la réaction de la Direction de l'UQTR, il semble que nous ne soyons pas très loin d'une entente de principe. La contreproposition du conseil syndical sera déposée au comité de régie de l'UQTR le 4 avril prochain.

Le VPRT présente chacun des points de la contreproposition du conseil syndical. À la fin de la présente du VPRT, le président d'assemblée propose un comité plénier d'une vingtaine de minutes.

Les membres abordent les aspects suivants de la démarche et de la nouvelle proposition :

- Permettre aux professeurs de donner plus de cours en supplément de tâche fait la démonstration que les professeurs peuvent donner un cinquième cours en tâche régulière;
- Permettre aux professeurs de donner plus de cours en appoint fera en sorte que ceux-ci ne pourront pas faire plus de recherche;
- S'il y a entente, combien de nouveaux professeurs sont susceptibles d'être embauchés le 1<sup>er</sup> décembre prochain;
- Le problème des universités vient d'un sous-financement gouvernemental et le comité exécutif se fait complice de cette situation en discutant avec la Direction une réduction des coûts de la convention collective. Cela est honteux! Le président du Syndicat souligne qu'au cours des derniers mois, le Syndicat a fait plusieurs interventions publiques pour dénoncer les compressions financières imposées aux universités par le gouvernement.

Avec une telle entente, il faut craindre que lors des négociations de juin 2017, la Direction impose un cinquième cours pour l'ensemble des professeurs.

Le VPRT rappelle que l'objectif du comité exécutif dans la poursuite de ces discussions est d'éviter deux négociations successives en juin 2016 et en juin 2017 qui pourraient être très difficiles et avoir des répercussions graves et permanentes sur les conditions de travail des professeurs. Il mentionne qu'une entente de principe sur les hypothèses de discussion devra être entérinée par l'Assemblée générale et les professeurs auront alors la possibilité de se prononcer.

Le professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique, appuyé par le professeur Johannes A. Frasnelli du Département d'anatomie, propose de retirer des hypothèses de discussion avec la Direction de l'UQTR le déplafonnement des cours données en supplément de tâche par les professeurs.

Le président d'assemblée rappelle que le comité exécutif avait ajouté ce point d'information séance tenante à Affaires nouvelles. Ce point a été déplacé dans l'ordre du jour, mais reste toujours un point d'information. Les codes de procédure des assemblées délibérantes, dont le code Morin, ne prévoient pas la possibilité de faire des propositions formelles et de procéder à un vote à ce type de point. Il souligne qu'il serait inéquitable pour les professeurs absents de l'Assemblée générale, qui n'ont pas été informés de la tenue d'un tel vote, d'apprendre qu'un tel vote s'est tenu.

Il se voit donc dans l'obligation de décréter que la proposition du professeur Goupil est irrecevable.

Un membre souligne qu'il n'est pas toujours évident à la lecture de l'ordre du jour de déterminer les points d'information et les points devant faire l'objet d'une décision. Le président d'assemblée mentionne que les points soumis au vote de l'assemblée sont généralement accompagnés des documents pertinents et accompagnés d'un projet de résolution.

Un membre souligne qu'il est important que les professeurs disposent de lieux de discussion afin de débattre des questions importantes.

Un membre attire l'attention des officiers sur l'obligation de la Direction de l'UQTR de respecter les candidatures retenues par les départements dans le présent processus d'embauche.

Considérant que la décision du président d'assemblée de rejeter la proposition d'amendement n'est pas contestée, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

---

#### **AG-143-31-03-16-07 Lettre d'entente concernant l'annexe C**

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle que le comité exécutif a convenu, comme le prévoit le Code du travail du Québec, de faire adopter par l'Assemblée générale toutes les lettres d'entente modifiant la convention collective.

Le projet de lettre d'entente sur l'annexe C avait été déposé à la 141<sup>e</sup> Assemblée générale du Syndicat, mais malheureusement, il n'y a pas eu suffisamment de professeurs qui se sont prononcés sur le projet, les statuts du Syndicat prévoyant un minimum de 25 % des membres.

La lettre d'entente modifiant l'annexe C de la convention collective permet le remboursement des coûts d'un cellulaire par le fonds départemental de recherche.

Le président d'assemblée présente le projet de résolution relié à la question :

CONSIDÉRANT	la convention collective 2013-2017;
CONSIDÉRANT	les négociations permettant de modifier l'annexe C de la convention;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des relations de travail;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par le professeur James Agbejavi du Département de génie chimique, il est résolu :

D'adopter la lettre d'entente modifiant l'annexe C afin d'ajouter le remboursement des coûts reliés à l'utilisation d'un cellulaire comme indiqué dans le document annexé à la présente résolution.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité. Il rappelle que cette résolution doit faire l'objet d'une période de vote prolongée.

#### **AG-143-31-03-16-08 Projet d'amendements des statuts du Syndicat**

Le président d'assemblée invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter le point.

Le conseiller rappelle que le projet d'amendements aux statuts avait été présenté aux membres lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il n'y eut toutefois pas suffisamment de professeurs s'étant prévalus de leur droit de vote pour entériner le projet. Par contre, 76 % des professeurs qui s'étaient prononcés avaient entériné les recommandations du conseil syndical.

Le conseiller présente les principaux changements proposés par le conseil syndical. Il attire l'attention des membres sur un ajout concernant l'implantation d'un vote électronique lorsqu'il s'agit de point nécessitant une période de vote prolongé. Il rappelle que, selon les statuts, le vote prolongé est obligatoire pour les questions suivantes :

- Élections des officiers du Syndicat
- Élections des professeurs au conseil d'administration et à la commission des études

- Élections des représentants au comité de promotion
- Adoption et amendements des statuts
- Adoption et amendements de la convention collective
- Vote de grève ou de moyens de pression
- Affiliation ou la désaffiliation à une centrale syndicale
- Utilisation de plus de 15 % du fonds de défense professionnel

À la fin de la présentation, le président d'assemblée présente le projet de résolution sur le sujet.

CONSIDÉRANT que la version actuelle des statuts du Syndicat date de l'année 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des amendements aux statuts;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Maryse Beaumier du Département des sciences infirmières, il est résolu :

D'adopter le projet d'amendements des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel qu'il apparaît dans le document annexé à la présente résolution.

Le président d'assemblée invite les membres à débattre de la question.

Les membres soulignent les aspects suivants :

- On souligne qu'il n'est peut-être pas souhaitable de permettre aux membres qui n'assistent pas à l'assemblée générale de voter électroniquement sur des questions aussi importantes sans qu'ils puissent bénéficier des échanges et du débat. On rappelle que les membres hors campus peuvent déjà voter électroniquement sur ces questions et que le prolongement du vote le lendemain de l'assemblée générale pourrait théoriquement permettre à l'ensemble des membres de se prononcer sans avoir assisté à l'assemblée générale.
- On souligne que la question est suffisamment importante pour nécessiter une rencontre avec l'ensemble des professeurs afin de discuter des tenants et des aboutissants d'une telle proposition.
- On suggère d'adopter l'ensemble des amendements proposés à l'exception de l'introduction du vote électronique.

Le professeur James Agbebavi du Département de génie chimique s'informe auprès du président si l'assemblée affiche toujours le quorum.

Après avoir fait le décompte, le président d'assemblée constate qu'il n'y a plus le quorum nécessaire et qu'il se doit d'y mettre fin immédiatement.

Le président d'assemblée signale que les points non traités de l'ordre du jour seront considérés en regard des statuts du Syndicat.

**AG-143-31-03-16-09 Affaires budgétaires**

Non abordée faute de quorum.

Le président d'assemblée rappelle que l'article 13 des statuts prévoit que les questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale et ayant déjà été traitées au conseil syndical s'appliquent immédiatement.

**AG-143-31-03-16-10 Élection des officiers**

Non abordée faute de quorum.

**AG-143-31-03-16-11 Affaires nouvelles**

Non abordée faute de quorum.

**AG-143-31-03-16-12 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation**

Le président d'assemblée rappelle que le dépouillement des bulletins aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 12 h.

**AG-143-31-03-16-13 Résultats du scrutin**

Le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 12 h, le président des élections, le professeur François Guillemette du Département des sciences de l'éducation et le scrutateur, François Labelle du Département de management ont procédé au dépouillement du scrutin. Le président d'élection confirme que 113 professeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Les résultats du vote sur la question dont l'Assemblée générale avait fait sienne le projet de résolution du conseil syndical :

**Lettre d'entente sur l'annexe C**

Les membres de l'assemblée ont adopté le projet de résolution concernant un ajout à l'annexe C autorisant le financement de l'utilisation d'un cellulaire par les fonds départementaux de recherche.

Pour	82
Contre	12
Abstention	9

Selon l'article 12 des statuts du Syndicat, au moins 25 % des professeurs doivent se prononcer sur les changements à la convention collective. Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, il y avait 449 postes de professeurs comptabilisés incluant les postes affichés. Depuis cette date, six professeurs ont pris leur retraite. Il restait donc 443 professeurs susceptibles de pouvoir voter. Il y a donc eu 25,5 % des professeurs qui se sont prononcés sur le changement à la convention collective.

La lettre d'entente touchant l'annexe C est donc adoptée.

Le président du Syndicat

Le président d'assemblée

---

Ismaïl Biskri

---

Jocelyn D. Perreault